



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

### Commission de statistique

#### Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer  
après examen : classifications économiques et sociales  
internationales**

### Classifications économiques et sociales internationales

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-sixième session<sup>a</sup>. On y trouve une description de la façon dont les recommandations de la Commission concernant les classifications internationales ont été appliquées depuis la session en question.

Les points à examiner par la Commission sont énoncés au paragraphe 87.

<sup>a</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24), chap. I, sect. B, par. 2.*

\* E/CN.3/2006/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations concernant les classifications internationales faites par la Commission de statistique à sa trente-sixième session. . . . .	1–2	4
II. Activités entreprises en réponse aux demandes de la Commission . . . . .	3–86	5
A. État d'avancement de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique . . . . .	3–29	5
1. Point de la situation . . . . .	3–4	5
2. Objectifs et portée. . . . .	5–6	5
3. Processus de consultation. . . . .	7–11	6
4. Activités entreprises . . . . .	12–15	7
5. Projet d'harmonisation de la NACE et du NAICS . . . . .	16–17	8
6. Projet définitif concernant la CITI, révision 4 . . . . .	18–23	8
7. Activités futures . . . . .	24–29	9
B. État d'avancement de la révision de la Classification centrale de produits . . . . .	30–50	10
1. Point de la situation . . . . .	30–31	10
2. Objectifs et portée. . . . .	32	10
3. Processus de consultation. . . . .	33–36	10
4. Activités entreprises . . . . .	37–43	11
5. Projet final de la version 2 de la Classification centrale des produits . . . . .	44–48	12
6. Activités futures . . . . .	49–50	13
C. État d'avancement du processus de révision de la Classification internationale type des professions . . . . .	51–65	13
1. Recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales . . . . .	51–55	13
2. Activités entreprises par le BIT. . . . .	56–65	14
D. État d'avancement de la révision de la Classification type pour le commerce international . . . . .	66–68	15
E. État d'avancement de la révision des classifications agricoles . . . . .	69–78	16
1. Le traitement de l'agriculture dans la CPC, la CITI et la CITP . . . . .	70–73	16
2. Liste des produits agricoles de la FAO . . . . .	74–75	17
3. Classifications utilisées dans le Programme du recensement mondial de l'agriculture . . . . .	76–78	17
F. Examen du lien existant entre la Classification centrale des produits et la Classification universelle normalisée des produits et des services des Nations Unies (SPSC) . . . . .	79–84	18

---

G.	Autres recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales concernant les activités futures au sujet des classifications internationales . . . . .	85-86	19
III.	Sujets de discussion. . . . .	87	19

## **I. Recommandations concernant les classifications internationales faites par la Commission de statistique à sa trente-sixième session**

1. À sa trente-sixième session, tenue du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2005, la Commission de statistique<sup>1</sup> :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales et s'est déclarée satisfaite de la progression du cycle de révisions des classifications de 2007 qui y est décrite;

b) S'est également félicitée de l'accélération des efforts de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour que la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique ne prenne pas de retard durant la période menant à la prochaine réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, prévue en juin 2005, et a remercié les participants au Sous-Groupe technique qui ont facilité cette tâche;

c) A noté que les délais dont est assortie la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques et de la Classification centrale de produits étaient très importants pour les processus de révision des autres classifications, et a donc demandé que tout soit fait pour que la révision de la Classification centrale de produits ne prenne pas de retard;

d) A approuvé la révision actuellement entreprise de la Classification internationale type des professions;

e) A constaté avec préoccupation que le groupe technique d'experts n'était plus convoqué pour concourir au processus de révision de la Classification internationale type des professions et, tout en notant que l'Organisation internationale du Travail utilisait un autre mécanisme, par l'intermédiaire du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, a néanmoins incité l'Organisation internationale du Travail à établir un tel groupe.

2. Pendant l'examen du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices de prix (E/CN.3/2005/8), la Commission a également noté l'existence de systèmes de classification se rapportant au commerce électronique, tels que la Classification normalisée des produits et services des Nations Unies (SPSC), précédemment appelée Classification universelle normalisée des produits et services standard. Elle a appuyé la proposition du Groupe d'Ottawa tendant à ce que la Division de statistique de l'ONU en étudie le potentiel en tant que classification « dérivée » et envisage l'établissement de tableaux de correspondance avec les classifications statistiques internationales existantes, tout en prenant note des limitations de la SPSC relevées par certaines délégations.

## **II. Activités entreprises en réponse aux demandes de la Commission**

### **A. État d'avancement de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique**

#### **1. Point de la situation**

3. La présentation de la structure définitive de la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique à la session en cours de la Commission est le point final d'un programme de travail qui a duré plusieurs années.

4. La Commission de statistique a demandé que la CITI soit révisée à l'issue de l'examen du rapport intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 3, et de la Classification centrale de produits, Version 1.0 » (E/CN.3/1999/16). Elle a recommandé que la révision se déroule en deux temps. La première étape a consisté en l'élaboration de la CITI, révision 3.1, que la Commission a approuvée en 2002. Il s'agissait de changements apportés aux notes explicatives et à l'introduction et de changements structurels mineurs aux catégories associées aux codes à quatre chiffres. La deuxième étape a donné lieu à un examen et à une révision d'ensemble de la CITI, laquelle sera présentée à la Commission en 2006 et publiée en principe en 2007. Ces dates ont été arrêtées en prenant en considération les demandes des différents pays et des instituts régionaux de statistique.

#### **2. Objectifs et portée**

5. La révision de 2007 avait pour objectif l'amélioration et le renforcement de la CITI afin de la rendre plus pertinente et plus aisément comparable avec d'autres classifications, tout en veillant à la continuité. Il s'agissait de prendre en considération les nouvelles structures et activités de production économique afin de rendre la CITI plus pertinente. Parallèlement, pour assurer une plus grande comparabilité, on s'est attaché à faire converger la CITI avec les classifications industrielles australiennes et néo-zélandaises, européennes et nord-américaines et d'autres classifications en usage ailleurs dans le monde. Assurer la continuité revêtait également une importance capitale. Aussi, a-t-on décidé que des changements ne devaient être apportés que lorsque les avantages sur les plans de la pertinence et de la comparabilité étaient supérieurs aux inconvénients. Lors des dernières étapes du processus de révision, il est apparu que la continuité était un élément important pour de nombreux pays.

6. La Commission de statistique a prescrit une vaste gamme d'activités de révision concernant les concepts, la structure générale, la structure détaillée, la délimitation des catégories et les notes explicatives. Les principales questions qui se sont posées au sujet des concepts ont porté sur l'établissement d'une classification fondée sur les unités et non plus sur les activités, l'examen des principes de classification aux fins du traitement des activités intégrées, l'utilisation de la valeur ajoutée et de la méthode consistant à partir du sommet pour établir l'activité principale d'une unité, l'utilisation du principe du processus de production pour

délimiter les catégories détaillées et de principes pour regrouper les activités aux niveaux les plus élevés de la classification, le lien entre les classifications par activités et par produits et la structure hiérarchique, et la marge de manœuvre minimale à laisser aux pays pour qu'ils puissent adapter la classification.

### **3. Processus de consultation**

7. La Division de statistique de l'ONU a élaboré plusieurs avant-projets concernant la CITI, en concertation avec le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales. Elle s'est appuyée pour ce faire sur les orientations définies par la Commission de statistique et le Groupe d'experts, qui s'est réuni à trois reprises entre juin 2001 et 2005. La Commission et le Groupe ont profité de ces réunions pour examiner les méthodes utilisées et les progrès réalisés et ont défini de nouvelles orientations ou réaffirmé les principes existants pour la poursuite des travaux de révision.

8. Se fondant sur les recommandations du Groupe d'experts, la Commission de statistique a confirmé qu'il fallait donner la priorité aux consultations avec tous les États Membres dans le cadre des activités de révision. Des ateliers régionaux devaient être organisés à cette fin et des questionnaires adressés à tous les pays aux différents stades du processus de révision. Les consultations donneraient la possibilité aux principales parties prenantes, en particulier celles qui s'attachaient à harmoniser les classifications industrielles (voir par. 16 et 17), de participer directement aux activités. Elles permettraient également de confronter les points de vues, en tenant compte des différentes situations économiques, facteur indispensable pour veiller à la pertinence de la CITI et de la Classification centrale de produits (CPC) en tant que classifications internationales de référence dans leurs domaines respectifs.

9. Le Sous-Groupe technique a tenu 10 réunions, qui ont duré chacune environ une semaine, afin de mettre au point les détails de la classification. Il a bénéficié des apports des participants à sept ateliers régionaux conduits par la Division de statistique ou organisés à son initiative dans différentes régions du monde. Il s'est également inspiré des conclusions issues de réunions thématiques tenues avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat) et de celles issues de sept réunions organisées dans le cadre du projet d'harmonisation du Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (NAICS) et de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), auxquelles a assisté la Division de statistique. Les réunions et ateliers ont permis d'obtenir de nouveaux éléments d'information auprès des pays et institutions spécialisées mais aussi d'expliquer à leurs participants où en était la révision de la CITI et de la CPC et quels étaient les problèmes rencontrés.

10. Des questionnaires détaillés ont été adressés aux pays dans le cadre de trois séries de consultations et une soixantaine de pays y ont répondu à chaque fois, assurant ainsi une représentation mondiale, comme prescrit par le Groupe d'experts et la Commission de statistique.

11. Il convient de signaler qu'un certain nombre de questions qui se rapportent à la révision de la CITI, telles que les unités auxiliaires et les services financiers, sont également examinées dans le cadre de la révision du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993. La Commission de statistique a conscience que les travaux de révision de la CITI s'achèveront avant ceux du SCN. Bien que la Division de statistique se soit attachée à tenir compte dans la CITI des problèmes soulevés dans le cadre du SCN et des solutions envisagées, il est possible que d'autres questions liées à l'actualisation du SCN ne puissent être prises en compte dans la CITI si l'on veut maintenir une convergence complète avec la NACE à tous les niveaux.

#### **4. Activités entreprises**

12. Le Sous-Groupe technique a établi un projet de programme de travail en plusieurs étapes concernant l'élaboration de la révision 4 de la CITI et de la version 2 de la CPC en 2007, qui a été examiné et approuvé par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales en juin 2001 et entériné par la Commission en mars 2002.

13. Un premier questionnaire consacré aux concepts, aux questions multisectorielles et aux questions de délimitation a été adressé à tous les pays et organismes internationaux compétents en 2001. Il s'agissait d'établir ce que les pays attendaient de la révision, de recenser les principaux domaines et concepts à réviser et de hiérarchiser les activités à entreprendre.

14. Un projet de document consacré aux concepts et un projet de structure portant sur les catégories de premier niveau de la CITI qui prenaient en compte les réponses au questionnaire ont été mis au point en 2002 et présentés à la Commission en mars 2003. Ils ont orienté la suite des activités de révision et servi de base au deuxième questionnaire concernant la révision de la CITI et de la CPC. Le questionnaire a été adressé aux pays en mai 2003. Il se composait de quatre documents : a) le projet de document consacré aux concepts sous-tendant la CITI et la CPC; b) le projet de structure pour la CITI, révision 4, portant sur les catégories de premier niveau; c) un document de travail sur les systèmes de codification envisagés pour la CITI; d) un ensemble de questions relatives à la révision de la CITI et de la CPC, découlant des trois autres documents. Il s'agissait d'obtenir des réponses ciblées et organisées, mais les pays avaient cependant toute latitude pour aller au-delà des questions qui leur étaient posées. Les réponses au questionnaire ont été examinées par le Sous-Groupe technique et un nouveau projet de structure des catégories de premier niveau a été présenté à la Commission en mars 2004.

15. Le troisième questionnaire était accompagné d'un projet de structure détaillée et de notes explicatives, mis au point à partir des réponses aux deux premiers questionnaires et d'observations complémentaires adressées par les pays et des organismes, groupes de travail et organisations professionnelles. Le Sous-Groupe technique a évalué et pris en considération les réponses reçues, lesquelles comprenaient plus de 2 000 observations concernant la structure et les notes explicatives, à l'occasion de deux réunions tenues au début de 2005. La version révisée de la CITI a été présentée au Groupe d'experts à sa réunion de juin 2005.

## **5. Projet d'harmonisation de la NACE et du NAICS**

16. Un projet d'harmonisation des classifications des industries en vigueur en Europe et en Amérique du Nord a été lancé en 2000. Bien qu'il ne fasse pas officiellement partie du projet de révision de la CITI ni des travaux du Sous-Groupe technique, il a permis de réunir de nombreux éléments d'information et de recherche utiles à l'actualisation de la CITI. Il a donné lieu à l'élaboration d'un scénario dans lequel on envisageait l'adoption d'une structure commune pour les catégories de premier niveau de la nomenclature européenne et du système nord-américain, qui a été examiné à l'occasion de consultations approfondies avec les parties prenantes des pays participants. Il est apparu que malgré les avantages évidents que procurerait un tel scénario, on ne pourrait réunir un appui suffisant en vue de son adoption. Les parties prenantes ont en effet jugé que les changements à apporter aux classifications et les coûts de mise en œuvre étaient trop importants. Il a donc été décidé d'œuvrer à la mise en concordance des catégories de niveau inférieur et des concepts. Les changements proposés auraient pour effet de faciliter la comparaison des différents modules puisqu'il deviendrait plus aisé de convertir des données correspondant à différents niveaux de classification, tout en conservant des structures distinctes.

17. Les travaux réalisés ont joué un rôle important dans la révision de la CITI, non seulement pour ce qui était de la recommandation finale mais aussi dans le cadre des travaux sur les définitions des groupes d'industries et d'activités. Ils ont également montré jusqu'à quel point on pouvait aller dans l'harmonisation des systèmes existant dans les différents pays et les obstacles auxquels se heurtaient les travaux d'harmonisation de la CITI et d'autres classifications.

## **6. Projet définitif concernant la CITI, révision 4**

18. Le projet définitif présenté à la Commission de statistique à sa session en cours remanie en profondeur la structure de la CITI, révision 3.1, et va dans le sens d'une plus grande pertinence. La nouvelle structure est plus détaillée et de façon générale permet de tenir compte de nombre de nouvelles industries. On a également ajouté de nouveaux concepts aux niveaux les plus élevés de la classification, tels que la section consacrée à l'information et aux communications, apporté des précisions au sujet d'un certain nombre d'industries figurant déjà dans la version précédente et promu certaines activités à l'échelon supérieur, telles que les activités de gestion des déchets, les activités professionnelles et les activités relatives à l'immobilier. Certaines options qui avaient été envisagées, comme la suppression de la catégorie regroupant les activités de fabrication, ont été écartées.

19. La structure qui est proposée permet une meilleure comparaison avec d'autres classifications, telles que le NAICS, la NACE et la Classification des industries d'Australie et de Nouvelle-Zélande (ANZSIC). Ces progrès sont le fruit de l'évaluation et de l'examen de nouveaux concepts qu'il a été décidé d'incorporer dans la CITI et dans d'autres classifications. On a veillé à conserver une parfaite harmonisation avec la NACE à tous les niveaux et à établir des liens clairs avec le NAICS et l'ANZSIC pour les catégories à deux chiffres et souvent au-delà. Il sera donc plus aisé de procéder à des comparaisons internationales avec la nouvelle structure de la CITI.



20. Les activités de révision ont montré que les pays avaient des attentes et des besoins très différents. Le Groupe d'experts et le Sous-Groupe technique se sont attachés à établir non pas un document qui serait le fruit d'un consensus mais plutôt une classification qui corresponde à l'organisation économique actuelle de la plupart des pays du monde, qui soit évolutive et qui facilite l'établissement de statistiques comparables au plan international dans les années à venir. La nouvelle structure rend compte de l'organisation de la production de façon plus fidèle que la CITI, révision 3.1, et est mieux adaptée aux réalités économiques contemporaines.

21. Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a examiné le projet définitif concernant la CITI, révision 4, à sa réunion de juin 2005. Il a pris des décisions sur certaines questions portées à son attention par le Sous-Groupe technique, conseillé le Sous-Groupe afin qu'il précise certains points et approuvé le projet définitif. Le rapport du Groupe d'experts est disponible sous forme de document de travail.

22. La structure définitive de la CITI, révision 4, est mise à la disposition de la Commission de statistique sous forme de document de travail. La Commission est invitée à l'examiner et à l'adopter, comme le lui a recommandé le Groupe d'experts, afin d'en faire la classification internationale recommandée pour les activités économiques.

23. Ainsi que cela a été envisagé lors des activités de révision et à l'occasion de ses sessions précédentes, la Commission souhaitera peut-être recommander que les pays s'attachent à adopter des versions nationales de la CITI, révision 4, ou adaptent leurs propres classifications de façon à présenter des données qui correspondent aux catégories de la révision 4. Dans la pratique, les pays devraient pouvoir présenter des données correspondant au niveau à deux chiffres de la CITI sans déperdition d'information; en d'autres termes, les classifications nationales devraient être totalement compatibles avec ce niveau de la CITI ou être réorganisées en conséquence.

## **7. Activités futures**

24. Les travaux relatifs aux structures de niveau supérieur de la CITI, c'est-à-dire celles utilisables aux fins de la comptabilité nationale, se poursuivaient et une proposition était en cours d'examen au moment de l'établissement du présent rapport. Le Groupe consultatif d'experts sur le Système de comptabilité nationale examinera la proposition à l'occasion de sa quatrième réunion en janvier-février 2006. Il a fait savoir que les équivalences de niveau supérieur seraient ajoutées en annexe au manuel de la CITI sans cependant faire véritablement partie de la structure de la classification.

25. D'autres annexes au manuel de la CITI seront consacrées à des agrégats de substitution, par exemple ceux relatifs aux activités touchant les technologies de l'information et des communications, et à des structures de substitution, comme celle proposée pour les organismes à but non lucratif, qui aurait pour effet de remplacer la Classification internationale des organisations à but non lucratif.

26. Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a estimé qu'un certain nombre de questions portant sur les concepts, telles que la définition des unités statistiques utilisée dans la classification et le

nouveau traitement des activités mixtes, devaient être clairement expliquées dans l'introduction de la CITI et dans les documents l'accompagnant.

27. Il est prévu de publier un manuel à l'intention des utilisateurs de la CITI, révision 4. Le Groupe d'experts devrait être saisi d'un projet à cet effet à sa prochaine réunion au début de 2007.

28. La Division de statistique entend infléchir sa stratégie de communication de façon à mettre l'accent sur la mise en œuvre de la nouvelle classification en s'appuyant sur les éléments du manuel des utilisateurs et conduira des ateliers tout au long de 2006 afin de s'assurer de la validité du manuel.

29. La Division de statistique ne dispose pas des ressources voulues pour aider un nombre suffisamment important de pays à adapter la classification. Ses activités devront être complétées par des initiatives bilatérales et multilatérales. La Commission souhaitera peut-être proposer des solutions afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle classification dans un grand nombre de pays.

## **B. État d'avancement de la révision de la Classification centrale de produits**

### **1. Point de la situation**

30. La présentation de la structure définitive de la Classification centrale de produits version 2 à la session en cours de la Commission est le point final d'un programme de travail qui a duré plusieurs années et qui a été mené parallèlement à la révision de la CITI.

31. En 1999, la Commission de statistique a demandé qu'il soit procédé à une révision de la CPC parallèlement à celle de la CITI. La révision de la CPC s'est faite en deux temps. La première étape a consisté en l'élaboration de la CPC, version 1.1, que la Commission a approuvée en 2002. Il s'agissait de changements apportés aux notes explicatives et à l'introduction et de changements structurels mineurs recommandés par le Groupe d'experts en 1999. La deuxième étape a donné lieu à un examen et à une révision d'ensemble de la CPC, laquelle sera présentée à la Commission en 2006 et publiée en principe en 2007. Ces dates ont été arrêtées en prenant en considération les demandes des différents pays et des instituts régionaux de statistique.

### **2. Objectifs et portée**

32. La révision de 2007 a pour objectif l'amélioration et le renforcement de la CPC afin de la rendre plus pertinente et plus aisément comparable avec d'autres classifications, tout en veillant à la continuité. On a examiné deux structures qui pourraient remplacer la structure actuelle, à savoir une structure organisée autour des industries d'origine et une structure axée sur la demande. Après avoir pesé les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre structures, il a été décidé de conserver la structure actuelle, décision à laquelle se sont ralliés le Groupe d'experts et la Commission de statistique. La révision de la CPC a donc porté sur les sections qui composent la classification et non sur un remaniement complet de la structure.

### 3. Processus de consultation

33. Les consultations concernant la révision de la CPC ont été fondées sur les mêmes principes et mécanismes que ceux utilisés dans le cadre de la révision de la CITI.

34. Les questions relatives à la portée de la CPC, en particulier une meilleure délimitation entre la classification de produits et la nomenclature des actifs, ont été réglées en concertation avec les experts chargés de la comptabilité nationale. En outre, les questions concernant la révision du SCN de 1993 ont été prises en considération aux fins de mieux intégrer la CPC au SCN. On a ainsi systématiquement tenu compte du concept relatif aux originaux et copies dans la classification.

35. On a également examiné et incorporé des propositions mises au point par d'autres groupes, comme le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, et l'on a coopéré étroitement avec la FAO lors de l'examen de la partie de la CPC consacrée à l'agriculture et de l'élaboration d'une structure plus adaptée (voir également la section E ci-après).

36. Le Sous-Groupe technique a établi les projets successifs de la CPC révisée sous la supervision de la Commission de statistique et du Groupe d'experts. Trois séries de consultations ont été organisées et des réponses ont été reçues d'une soixantaine de pays à chaque fois. De nombreux ateliers ont également été organisés afin d'assurer la représentation de pays de toutes les régions. Cela a permis d'informer les pays des changements apportés à la CPC et de savoir ce que les pays pensaient de la CPC et d'autres classifications de produits et ce qu'ils attendaient de la révision en cours.

### 4. Activités entreprises

37. Le Sous-Groupe technique a établi un projet de programme de travail en plusieurs étapes concernant la mise au point de la CPC version 2 en 2007, qui a été examiné et approuvé par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales en juin 2001 et entériné par la Commission en mars 2002.

38. Les premiers travaux ont consisté à recenser les questions générales relatives aux concepts, à définir la portée de la révision, à élaborer des propositions et à les examiner et à actualiser la structure détaillée et les notes explicatives de la classification. Étant donné que la CPC a été révisée à des intervalles plus rapprochés que la CITI, on a estimé que la portée de la révision de la CPC serait plus restreinte que celle de la CITI.

39. Les consultations menées au niveau mondial au moyen de questionnaires ont été combinées dans un premier temps avec celles entreprises dans le cadre de la révision de la CITI. Deux des questionnaires adressés aux pays portaient sur des questions qui touchaient à la fois la CITI et la CPC. Le premier questionnaire, envoyé en 2001, sollicitait des propositions générales sur la révision de la Classification centrale afin de mieux cerner les attentes des pays.

40. Le deuxième questionnaire, envoyé en 2003, portait sur un certain nombre de questions ayant trait aux concepts qui pouvaient avoir une incidence sur la portée de la révision et les liens entre la CPC et d'autres classifications. Il prévoyait des

questions sur le but et la portée de la Classification centrale et différentes options concernant la structure.

41. Le troisième questionnaire, envoyé en 2004, sollicitait des observations sur les propositions élaborées ou examinées par d'autres groupes, comme le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services. Les propositions avaient trait à des sections particulières telles que les services de santé, les services de gestion des déchets et les produits d'information. Le dépouillement des réponses reçues a conduit à l'élaboration d'une structure révisée, qui a été distribuée en 2005.

42. À sa réunion de juin 2005, le Groupe d'experts a examiné les méthodes appliquées à la révision de la CPC et les travaux menés pour établir un premier projet de révision complète. Il a estimé que toutes les propositions reçues à ce stade avaient été prises en considération dans la structure et le niveau de détail de la CPC et a décidé de diffuser le projet sous sa forme actuelle dans le cadre de consultations menées à l'échelon mondial.

43. Le projet de structure relatif à l'agriculture et aux produits connexes a été jugé trop détaillé et a été remanié à l'occasion des réunions du Sous-Groupe technique et d'une réunion spéciale organisée par la FAO.

## **5. Projet final de la version 2 de la Classification centrale des produits**

44. Compte tenu des propositions et accords antérieurs, la structure principale de la CPC n'a pas été modifiée, mais des améliorations et des ajustements ont été apportés aux domaines suivants : produits agricoles et produits connexes, produits d'information, produits liés aux technologies de l'information et de la communication, services de transport, services de logement, services professionnels, services de gestion des déchets, services de santé, services de télécommunication et originaux. La plupart de ces propositions ont été examinées par d'autres instances, telles que le Groupe de Voorburg, avant d'être incorporées dans le projet et d'être examinées par les pays du point de vue de l'ensemble de la classification.

45. Les liens avec d'autres classifications ont été pris en compte lors du processus de la révision et ont conduit à certaines modifications ainsi qu'à des recommandations concernant des changements à apporter aux autres classifications afin d'améliorer la comparabilité des données. À cet égard, il a été tenu compte pour d'importants aspects du processus de révision de la Classification européenne des produits par activité (CPA), du North American Product Classification System (NAPCS), de la Classification type pour le commerce international (CTCI), du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), de la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements (EBOPS) et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). De même qu'en ce qui concerne le lien entre la CITI et la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE), on a accordé une attention particulière au maintien d'une étroite corrélation entre la CPC et la CPA au niveau le plus détaillé, bien que leurs structures d'agrégation soient différentes.

46. La structure révisée de la CPC et le nombre accru de produits reflètent mieux les structures actuelles de production et font de la CPC révisée un meilleur outil de mesure de la production des activités économiques, conforme au concept du Système de comptabilité nationale.

47. À la suite des recommandations formulées par le Groupe d'experts lors de sa réunion de juin 2005, le projet final de la version 2 a été examiné par le Sous-Groupe technique et, au moment de la rédaction du présent rapport, était examiné par le Groupe d'experts pour approbation.

48. Le projet final de la version 2 fait l'objet d'un document d'information à l'intention de la Commission de statistique, qui est priée de l'examiner et de l'approuver en tant que classification internationale type recommandée pour les produits.

## **6. Activités futures**

49. Le guide de l'utilisateur qu'il est prévu d'établir pour la CITI traitera également de questions concernant la CPC puisqu'il portera entre autres sur les principes de classification, ainsi que sur leur interprétation et leur application dans les deux classifications, indiquant que la CPC décrit les produits des activités économiques présentées dans la CITI. Ce faisant, il devrait également encourager l'utilisation conjointe de la CITI et de la CPC à des fins statistiques.

50. Par ailleurs, les activités destinées à encourager l'application de la CPC seront regroupées avec celles concernant la CITI, c'est-à-dire que les ateliers organisés par la Division de statistique mettront l'accent sur l'utilisation combinée de ces deux classifications, comme décrit ci-dessus.

## **C. État d'avancement du processus de révision de la Classification internationale type des professions**

### **1. Recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales**

51. À sa réunion de juin 2005, le Groupe d'experts a pris note du mandat concernant la mise à jour de la Classification internationale type des professions de 1988 (CITP-88)<sup>2</sup> et de l'état d'avancement de ladite révision, y compris la création d'un forum sur le Web et l'envoi de questionnaires méthodologiques aux pays membres. Il a également examiné les importantes contraintes imposées en décembre 2003 par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail afin de préserver la structure de base et les principes essentiels de la CITP-88.

52. Le Groupe d'experts a considéré que le processus de révision de la CITP devait s'inscrire dans le cadre d'un plan à long terme et a recommandé au BIT de fournir à la Commission de statistique, à sa prochaine réunion, des informations au sujet de sa vision à long terme pour la CITP.

53. Dans l'immédiat, le Groupe d'experts a examiné et approuvé la proposition visant à créer un sous-groupe technique sur la CITP chargé de conseiller le BIT pour ce qui était de la rédaction des propositions de révision des documents à examiner lors des réunions techniques. Le mandat du Sous-Groupe, ainsi que le calendrier de ses travaux et les résultats attendus ont été arrêtés, et le Sous-Groupe fera rapport au Groupe d'experts lors d'une réunion prévue au début de 2007.

54. Par la suite, le BIT a remis en cause le fait qu'il s'agisse d'un sous-groupe du Groupe d'experts, mais il est toujours prévu que celui-ci fasse rapport au Groupe d'experts sur les travaux réalisés jusqu'en 2007.

55. Après adoption par le Groupe d'experts, les propositions devront être approuvées par une réunion tripartite de l'OIT et par la Conférence internationale des statisticiens du travail. La Commission pourrait souhaiter se prononcer sur le fait de savoir si les éventuelles modifications qui seront apportées aussi tard dans le processus pourront être renvoyées au Groupe d'experts ou à une autre instance statistique appropriée pour examen et, le cas échéant, selon quelles modalités.

## **2. Activités entreprises par le BIT**

56. Comme demandé par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en novembre 2003, la révision de la CITP-88 a débuté en janvier 2004. La nouvelle classification s'appellera CITP-08 et devrait être disponible d'ici à la fin de 2007, comme recommandé par la Commission de statistique à sa trente-quatrième session en mars 2003.

57. En septembre 2004, un questionnaire a été adressé à tous les pays par l'intermédiaire de leur institut de statistique, ministère du travail et, lorsqu'ils étaient connus, instituts de formation professionnelle, organisations d'employeurs et organisations de travailleurs afin d'obtenir leurs points de vue au sujet d'un certain nombre de questions conceptuelles ainsi que de la façon de traiter certains groupes professionnels. Ce questionnaire devait également permettre d'obtenir des recommandations précises au sujet de la création de nouveaux groupes professionnels et de l'amélioration de la description des groupes existants.

58. Les réponses au questionnaire ont été analysées par le BIT et ont fait l'objet d'un document de synthèse qui a servi de base de discussion lors de la réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales de l'ONU tenue à New York en juin 2005.

59. Le Groupe d'experts a fait part de son point de vue au sujet d'un certain nombre de propositions de changement figurant dans le document de synthèse. Il a également souhaité que l'utilisation des niveaux de qualification afin de différencier les catégories soit expliquée plus clairement pour en assurer une application uniforme au niveau international. Il a par ailleurs estimé que la portée et les limites du processus de révision doivent être précisées et qu'il était nécessaire de disposer d'information complémentaire au sujet des dates auxquelles interviendraient les futures mises à jour.

60. Comme suggéré par la Commission de statistique à sa soixante-troisième session, le Bureau international du Travail a créé un groupe technique d'experts chargé de mettre à jour la Classification internationale type des professions. Lors de sa première réunion, tenue à Genève du 8 au 11 novembre 2005, ce groupe est parvenu à un accord au sujet des questions suivantes :

- a) Son mode de fonctionnement et la méthode à utiliser pour régler les questions d'ordre structurel et conceptuel;
- b) Les limites des travaux à entreprendre;
- c) Le plan de travail du processus de mise à jour;
- d) Une définition élargie du niveau de compétence et une méthode permettant de mesurer ce concept au plan international;

e) La meilleure façon de traiter dans la nouvelle classification un certain nombre de groupes professionnels posant problème, à savoir les dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise, les enseignants, les cuisiniers employés dans la restauration rapide et les travailleurs des rues;

f) Un cadre pour la poursuite des travaux au sujet de certains groupes professionnels, notamment dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, pour lesquels des informations supplémentaires sont nécessaires;

g) La création d'autres groupes fondés principalement sur les biens ou les services produits, indépendamment du niveau de qualification requis.

61. Bien que les membres du Groupe d'experts feront largement appel aux moyens de communications électroniques, ils devront toutefois se rencontrer périodiquement, et deux réunions sont donc prévues en 2006.

62. Un deuxième questionnaire sera envoyé au début de 2006 afin de recueillir les points de vue au sujet du projet de nouvelle structure ainsi que des questions pour lesquelles le Groupe d'experts estime que des informations supplémentaires sont nécessaires. Les pays seront également invités à présenter de nouvelles propositions de modification de la structure de la classification. L'analyse des réponses sera examinée par le Groupe d'experts en 2006 et un projet pratiquement définitif devrait être adressé aux pays pour observation au début de 2007. La prochaine réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, prévue au début de 2007, sera également saisie de ce projet.

63. Les points de vue des pays et d'autres parties intéressées pourront également être obtenus par l'intermédiaire du forum créé sur le Web par le BIT. Ce moyen sera principalement utilisé pour traiter des questions qui ressortiront des réponses aux questionnaires et qui nécessitent d'être examinées plus en détail, ainsi que de toute autre question qui pourrait apparaître lors des discussions proprement dites.

64. Le BIT établira ensuite le projet définitif de révision pour examen lors d'une réunion tripartite d'experts des statistiques du travail qui sera organisée à la fin de 2007 et qui sera chargée d'adopter la CITP-08 comme demandé par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail.

65. L'adoption de la classification ne signifiera par la disparition du Groupe technique d'experts, qui continuera de fournir des conseils au BIT au sujet de questions liées à l'application de la CITP et aux nouvelles mises à jour ou révisions nécessaires.

#### **D. État d'avancement de la révision de la Classification type pour le commerce international**

66. À sa réunion de juin 2005, le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a été informé des activités menées et des progrès réalisés concernant la quatrième révision de la CTIC. Il a demandé à l'Équipe spéciale sur les statistiques du commerce de marchandises de préciser les notions et principes de base sur lesquels reposait la CTIC, et convenu que le processus de révision devait se poursuivre sur cette base. Un certain nombre de pays et d'organisations (Argentine, Autriche, Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Philippines, EUROSTAT, Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international et Organisation de coopération et de développement économiques) ont souhaité être tenus informés du déroulement du processus.

67. Les documents ci-après ont été communiqués à tous les membres du Groupe d'experts pour observation : le projet provisoire de quatrième révision; un tableau de correspondance entre cette quatrième révision et le Système harmonisé 2007; une description générale de la quatrième révision; et deux annexes comportant l'une les listes des codes supprimés de la révision 3 et l'autre des nouveaux codes de la révision 4. Les observations reçues par le Service des statistiques commerciales de la Division de statistique seront incorporées dès que possible dans le texte de la révision.

68. À sa réunion d'octobre 2005, le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts a été informé des progrès accomplis ainsi que du lien entre la CTCI et la CPC. Il s'est d'une manière générale déclaré favorable à la révision de la CTCI, et en particulier au renforcement, dans toute la mesure possible, du lien avec la CPC.

## **E. État d'avancement de la révision des classifications agricoles**

69. Les efforts visant à aligner des classifications agricoles sur les classifications internationales générales (c'est-à-dire la CITI, la CPC et la CITP) ont été menés en parallèle sur trois fronts, à savoir les propositions formulées par la FAO, la mise à jour de la liste de la FAO concernant les produits agricoles et l'application des classifications internationales au Programme du recensement mondial de l'agriculture. Le processus actuel de révision et de mise à jour de la CITI, de la CPC et de la CITP offre par ailleurs au Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et à son sous-groupe technique, à la Division de statistique, à la FAO et à d'autres organisations internationales/régionales ainsi qu'aux États Membres une rare occasion de coopérer de manière productive.

### **1. Le traitement de l'agriculture dans la CPC, la CITI et la CITP**

70. Par le passé, la CPC ne s'appliquait pas pleinement aux statistiques agricoles, principalement parce que la structure et le niveau de détails du Système harmonisé, sur lequel repose la CPC, n'étaient pas véritablement adaptés. Par exemple, s'il était important de mesurer la production intérieure de produits agricoles bruts, ces produits ne faisaient pas toujours l'objet d'échanges internationaux importants. Par conséquent, si une catégorie était trop petite pour être retenue dans le Système harmonisé, elle était généralement regroupée avec celles concernant le même produit transformé. De plus, certains produits qui présentent un intérêt particulier pour les statisticiens et les analyses agricoles, ne sont pas identifiés séparément dans le Système harmonisé pour d'autres raisons. Cela faisait donc longtemps que l'on souhaitait pour la CPC une structure qui soit mieux adaptée aux besoins des statistiques agricoles, et donc plus détaillée.

71. L'adoption de la proposition de la FAO et les observations formulées par divers pays ont contribué à réviser les structures de la CPC et à en préciser les concepts et les définitions. Cela a aussi permis d'y inclure les détails nécessaires. Ainsi, par rapport à la version 1.1, environ 200 nouveaux produits ont été ajoutés à la version 2 dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, des pêches et de



l'alimentation. La structure et le contenu de la nouvelle version sont désormais bien plus conformes à la réalité et aux besoins des statistiques agricoles.

72. La proposition présentée par la FAO concernant la CITI se traduit par une ventilation plus détaillée en ce qui concerne la production agricole et l'élevage. Elle reconnaît l'importance de la production de semences et de jeunes plants et précise le sens de la « transformation des semences » et de la production de semences, les fleurs, les fruits et les légumes, comme demandé par de nombreux pays.

73. La proposition de la FAO concernant la CITP, qui contenait des recommandations précises pour améliorer la classification des professions dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches, a été transmise au Bureau de statistique du BIT au début de 2005.

## **2. Liste des produits agricoles de la FAO**

74. Par le passé, le problème tenait au fait que les classifications utilisées pour les statistiques agricoles n'étaient pas pleinement compatibles avec celles concernant d'autres types de statistiques. La liste FAOSTAT de produits agricoles était une adaptation de la CTCI avec des détails supplémentaires. Elle est utilisée depuis 40 ans par la FAO et par les pays membres pour recueillir des données sur l'agriculture. Si elle a effectivement permis de répondre de manière satisfaisante aux besoins spécifiques de la collecte de statistiques sur la production agricole, et notamment de surmonter la diversité de situations et de définitions utilisées, afin de publier dans un même cadre analytique des données provenant de domaines et de sources différents, elle n'a cependant pas varié au cours des années et ne prend pas en compte les progrès et les changements technologiques. Progressivement, les concepts et les définitions utilisés ont perdu de leur pertinence par rapport à ceux du Système harmonisé et de la CPC, et il n'est désormais plus possible de comparer les statistiques agricoles à d'autres statistiques ou de les y intégrer.

75. La liste des produits agricoles a été soigneusement examinée et révisée. La nouvelle liste, qui contient environ 600 produits de base et transformés, principalement tirés d'environ 2 020 produits de base du Système harmonisé, est désormais compatible avec les classifications internationales, notamment la CPC. En outre, une liste de 200 produits alimentaires primaires a été établie pour la compilation des bilans alimentaires et des bilans de l'offre et de la consommation qui constituent des critères importants de l'évaluation des progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les produits figurant sur cette liste ont été retenus en fonction de leurs contenus nutritionnels, de leurs quantités et de leurs prix et leurs définitions et intitulés sont les mêmes que dans le Système harmonisé.

## **3. Classifications utilisées dans le Programme du recensement mondial de l'agriculture**

76. L'adoption des propositions de la FAO concernant la révision 4 de la CITI et la version 2 de la CPC a facilité l'application de ces classifications au prochain Programme du recensement mondial de l'agriculture.

77. Lors de la réunion technique d'examen du Programme du recensement de 2010, organisée à Rome en mars 2005 par la FAO, les participants ont de manière générale convenu que les classifications à utiliser, en particulier pour les cultures, le

bétail et le matériel, devraient être harmonisées avec les classifications internationales types, telles la CITI et la CPC ainsi qu'avec le SCN. Les experts présents ont approuvé sans réserve l'initiative de la FAO tendant à recourir à la CPC et à la CITI pour construire les classifications qui seront utilisées lors du prochain recensement.

78. La conception du Programme pour 2010 s'est appuyée sur les concepts et les principes du SCN et de la CITI pour ce qui est de la définition des unités et des activités ainsi que du champ d'application. Pour la première fois, une nouvelle liste de cultures a été établie à partir des principes et des structures de la CPC et de la CITI. Les classifications recommandées des cultures, du bétail et du matériel et des équipements sont désormais pleinement compatibles avec la CITI et la CPC.

## **F. Examen du lien existant entre la Classification centrale des produits et la Classification universelle normalisée des produits et des services des Nations Unies (SPSC)**

79. À sa trente-sixième session, la Commission a examiné le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix qui demandait notamment d'examiner l'intérêt de la Classification universelle normalisée des produits et des services des Nations Unies en tant que classification dérivée et s'il serait souhaitable que la Division de statistique de l'ONU étudie la possibilité d'établir des concordances entre cette dernière et les classifications de référence existantes.

80. L'expression « classification dérivée » renvoie à des classifications internationales établies à partir des classifications de référence, soit en adoptant leur structure et leurs catégories et en y ajoutant des détails supplémentaires, soit en réorganisant ou en regroupant des éléments d'une ou de plusieurs d'entre elles. Une simple comparaison de structure montre que ce type de relation n'existe pas entre la CPC et la SPSC. De plus, étant donné que cette dernière n'est pas une classification statistique et n'a pas fait l'objet du processus d'approbation prévu par le préambule de l'inventaire international des classifications économiques et sociales, elle ne satisfait aux critères fixés pour figurer à cet inventaire.

81. La Division de statistique a étudié la question de la correspondance entre la CPC et la SPSC, et réalisé un essai pour un sous-ensemble, qui a montré que les différences conceptuelles rendaient pratiquement impossible la réalisation de tableaux de correspondance qui permettent de convertir avec précision les données des deux classifications. Si la partie de la CPC concernant les produits repose sur les définitions du Système harmonisé, il n'existe pas un tel lien ou un niveau équivalent de définition dans le cas de la SPSC. En outre, dans la plupart des cas, il n'y a pas au niveau détaillé de correspondance entre les catégories de services de la SPSC et la CPC, notamment en raison de définitions ambiguës. Les concepts utilisés pour la définition et le regroupement des éléments dans chacune des deux classifications sont également différents (dans la mesure où ils sont identifiables).

82. Le Groupe d'experts a également examiné cette question lors de sa réunion de juin 2005. La SPSC est une liste évolutive utilisée par environ 2 000 entreprises de par le monde. Le Groupe d'experts a convenu qu'un taux de couverture aussi faible ne permettrait pas de recueillir suffisamment d'informations pour le calcul des indices des prix. De plus, un grand nombre de classifications en matière de marchés

sont utilisées de par le monde, que ce soit par les secteurs publics ou par les entreprises privées. Par exemple, la Commission européenne impose l'utilisation du vocabulaire commun pour les marchés publics, les États-Unis utilisent d'autres classifications dont la Classification fédérale pour l'approvisionnement, et de nombreuses grandes sociétés utilisent des systèmes qui leur sont propres. Constatant par conséquent que la SPSC ne permettrait pas d'atteindre les objectifs fixés, le Groupe d'experts a chargé la Division de statistique de faire part des conclusions ci-dessus au Groupe d'Ottawa. Il a également suggéré d'effectuer une évaluation préliminaire des classifications en matière de marchés afin de déterminer si l'une quelconque d'entre elles était largement utilisée dans l'Union européenne, en Amérique du Nord et/ou dans d'autres régions et dominait au niveau mondial.

83. La comparaison entre la SPSC et la CPC révèle que la première est beaucoup plus détaillée. Toutefois, étant donné qu'il s'agit davantage d'une liste de produits que d'une classification structurée, il paraît plus approprié de la comparer à l'indexe de la CPC, qui contient désormais plus de 42 000 éléments, contre 18 000 à la SPSC. Il faudrait également étudier dans quelle mesure ce degré de détail pourrait répondre aux objectifs du Groupe d'Ottawa et, le cas échéant, de quelle façon.

84. Le Groupe d'experts a fait part de ses résultats au Groupe d'Ottawa et, en coopération avec ce dernier, engagera de nouvelles consultations afin de déterminer de quelle façon il pourrait être possible de modifier la CPC afin d'en accroître l'utilité en matière de statistiques de prix.

## **G. Autres recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales concernant les activités futures au sujet des classifications internationales**

85. Le Groupe d'experts a examiné la proposition visant à créer un mécanisme destiné à évaluer l'application des classifications types internationales au moyen d'un ensemble défini de questions et de critères. Il est convenu que cette mesure devrait tenir compte de plusieurs aspects essentiels, concernant non seulement l'adaptation stricte de la structure de codification, mais également la comparabilité des données et l'utilisation de la classification. Cette évaluation devrait également tenir compte des tableaux de correspondance entre une norme internationale et ses adaptations au niveau national. Il a convenu que les principales questions brièvement décrites dans le document dont il était saisi servirait de point de départ et a chargé un petit groupe de membres d'en préparer une version plus précise dans un délai d'un an. Les expériences, concernant d'autres inventaires de classifications, telles que celle de l'Organisation mondiale de la santé, devraient être prises en compte.

86. Le Groupe d'experts a également étudié différentes classifications économiques et les relations qui existaient entre elles et convenu que leur concept ainsi que leur rôle futur potentiel devraient être examinés, en particulier concernant la CITI, la CPC, la CTIC, l'EBOPS et la Classification de dépenses par objet, en commençant par établir un document-cadre dans un délai de 12 mois. Il a estimé que l'actuel sous-groupe technique du Groupe d'experts de la CITI pourrait se charger de cette tâche, mais après que les révisions de la CITI et de la CPC auront été menées à bien. Ce travail pourrait être relié à l'application et à l'utilisation de la CPC.

### III. Sujets de discussion

87. La Commission de statistique souhaitera peut-être se prononcer sur les questions suivantes :

a) La Commission convient-elle de recommander que les structures de la CITI et de la CPC qui ont été présentées deviennent les normes internationales en matière de classification des activités et des produits et de prier les pays de les utiliser comme modèle pour leurs classifications nationales afin de parvenir à des statistiques comparables sur le plan international?

b) La Commission fait-elle sienne la recommandation tendant à ce que les pays adaptent leurs classifications nationales afin d'être en mesure de fournir des données au moins au niveau de détail à deux chiffres de la CITI sans perte d'informations?

c) La Commission souhaite-t-elle que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU élabore un programme pour l'application de la CITI et de la CPC, y compris les incidences en termes de ressources financières et humaines, qui devra ensuite recevoir le soutien des pays membres?

d) La Commission approuve-t-elle le plan de travail présenté par le BIT pour la CIP? Considère-t-elle que le Groupe d'experts doit continuer de participer à ce processus, en particulier après sa réunion d'examen prévue en 2007?

e) La Commission considère-t-elle comme le Groupe d'experts qu'il n'y a pas lieu de chercher plus avant à établir un lien entre la SPSC et la CPC?

#### *Notes*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24)*, chap. I, sect. B, par. 2.

<sup>2</sup> Genève, Bureau international du Travail, 1990.